

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL DE POLICE DU 24 AVRIL 2019**

PRESENTS - M. Luc Gustin, Député-Bourgmestre-Président
MM. Thomas Courtois, Emmanuel Douette, Pol Guillaume, Eric Hautphenne, Yves Kinnard, Bourgmestres;
MM. Frédéric Bertrand, Martin Jamar, Christophe Mathieu, Echevins ;
MM. Etienne Daloze, René Delcourt, Christian Elias, Didier Hougardy, Sébastien Laruelle, Albert Morsa,
Olivier Orban, Vincent Renson, Conseillers;
Mmes Coralie Cartilier, , Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Emmanuelle Hougardy, Carine
Renson, Conseillères;
M. Pascal Dodion, Chef de Corps ff ;
M. Anne-Sophie Peeters, Secrétaire ff;

ABSENTES ET EXCUSEES: Mmes Fabienne Christiaens et Marie Delit

* * * * *

La séance est ouverte à 19H30 sous la présidence de Monsieur Luc Gustin, Président.

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation et prestation de serment d'un Conseiller de Police

Le Président accueille Monsieur Albert Morsa, nouveau conseiller de police, et l'invite à prêter serment devant le Conseil de Police.

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux, modifiée par la loi du 21 mai 2018 (M.B. 20 juin 2018);

Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 concernant l'élection dans chaque Conseil Communal des membres du Conseil de Police (MB 29/12/2000);

Vu la Circulaire ministérielle du 13 novembre 2018 relative à l'élection des conseillers d'une zone de police pluricommunale ;

Vu la délibération du Conseil de Police du 3 octobre 2018 déterminant le nombre de Conseillers de Police à élire au sein de chaque Conseil Communal ;

Considérant que les communes de la zone ont procédé, en séance du Conseil Communal, à l'élection des membres du Conseil de Police, en date du 03 décembre 2018 ;

Vu la validation de ces élections par le Collège Provincial en date du 20/12/2018 pour les communes de Burdinne, Lincent, et Wasseiges, en date du 10/01/2019 pour les communes de Braives et Héron et en date du 17/01/2019 pour la commune de Hannut ;

Vu l'installation et la prestation de serment en date du 1^{er} février 2019 des membres du Conseil de police excepté de Monsieur Albert MORSA, excusé ;

Attendu que le Président a rappelé les règles d'incompatibilité liées aux liens de parenté ou d'alliance entre plusieurs candidats élus et a demandé au Conseiller de signaler toute éventuelle incompatibilité ;

Attendu qu'aucune incompatibilité n'a été déclarée ;

Sur proposition du Collège de Police,

Monsieur Albert MORSA **PRETE** entre les mains du Président le **SERMENT** prévu par l'article 20bis §1^{er} de la LPI (Loi sur la Police Intégrée):

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge".

Le précité est alors déclaré installé dans ses fonctions.

2. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 1^{er} février 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 1^{er} février 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Marché fédéral pour l'acquisition d'appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la politique générale et financière de la zone de police pour l'année 2019 ;

Vu l'existence du marché fédéral « Procurement 2016 R3 223 – acquisition d'appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine » ;

Considérant que le prix total de ce marché est estimé à 15.301,28 € TVAC ;

Vu les crédits budgétaires afférents ;

Sur proposition du Collège de Police,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1^o

D'adhérer au marché de la police fédérale Procurement 2016 R3 223 ayant pour objet « l'acquisition d'appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine » et d'acquérir le matériel tel que décrit à l'annexe ci-joint.

Article 2

D'engager la dépense au montant de 15.301,28 € TVAC à l'article 330-744-51.

Cette dépense sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

A l'issue de la séance publique, un membre du public interpelle les Conseillers de Police leur demandant s'ils ont lu la presse. Il n'y a aucune remarque ni réaction de la part des Conseillers.

SEANCE A HUIS CLOS

1.

La séance se clôture à 20h00.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Anne-Sophie PEETERS
Secrétaire de zone ff

Le Président,
Luc GUSTIN
Député-Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps ff,

Le Président,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Pascal DODION
Commissaire de police

Luc GUSTIN
Député-Bourgmestre